

REPUBLIQUE DU CONGO

DU 30 DECEMBRE 1993
/) ECRET N° 93-707 / MFPRA / DGFP / DGCA / SAV

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Inspecteurs de Collèges d'Enseignement Général des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en tête: KIYINDOU (Martin)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 52/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunération des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de la catégorie A hiérarchie I;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des Cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/304/MJFDGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des intérimaires des Ministres;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et résiliations des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des résiliations des situations administratives;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 93-705 / MFPRA-DGFP-DGCA-SAV du 30 Décembre 1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 de certains Inspecteurs de C.E.G. des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) en tête: KIYINDOU Martin

(/ E C R E T E :

.../...

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après à deux (2) ans, du titre de l'année 1988, les Inspecteurs de Collèges d'enseignement général des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) dont les noms suivent, ACC=Néant:

AU 4è ECHELON, INDICE 1110:

- KIYINDOU (Martin) pour compter du 22 Septembre 1988 Kouilou

AU 5è ECHELON, INDICE 1240:

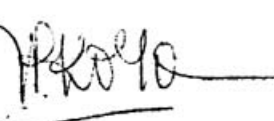
- BIGOUNDOU (Vincent) de Paul, pour compter du 27 Septembre 1988, Cuvette.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 30 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Jean Prosper K O Y O.


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

AMPLIATIONS:

- JORC:..... 1
- DGFP/DGCA:.. 3
- DGFP/BST:.... 3
- DGB:..... 2
- DGCF:..... 2
- MEN:..... 1
- DGAS:..... 1
- DPAA/SP:..... 2
- DPAA/DOSS:.. 4
- DOS/DGFP:.. 6
- SGG/B:..... 3
- INTERESSES:.. 2
- DRE/KOUILLOU 1
- DRE/CUVETTE 1